

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 13 novembre 2002

<p>1°) Lecture précédent compte-rendu</p> <p>2°) Projet de déplacement du monument aux morts</p>	<p>Présents 11 sur 11 : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, PENATO Frédérique, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Pierre-Jean, SOUQUET Vincent, AMIEL Florence, GALIN Jean-Pierre, MAURETTE Jean-François.</p> <p>Pas d'observations</p> <p>Monsieur le Maire fait un rappel de l'historique du projet :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réunion du 16 janvier 2002 sur le PLU au cours de laquelle les services de l'Etat, du Département, de la Région et le Cabinet d'Etude demandent de suspendre le programme en cours sur la place de la Mairie pour le mettre en conformité avec les préconisations à venir sur les places publiques de la Commune.- Février 2002 : Demande de prorogation de la date limite pour le paiement des subventions du projet place de la Mairie par Monsieur le Maire au Président du Conseil régional et au Préfet.- Mars 2002 : Mise à disposition du public du document PLU-phase Diagnostic- 3 mai 2002 : Conseil Municipal approuvant les premières orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) abordant, entre autres, le déplacement du monument.- 9 mai 2002 : Réunion publique sur le PADD au cours de laquelle, entre autres, le projet de déplacement est évoqué- Quelques personnes (6 sur 50 présents) expriment leur désaccord.- 26 juillet 2002 : Production du dossier complet PADD (projet) tenant compte des premières remarques de la population- 13 août 2002 : Mise à la disposition du public de plusieurs dossiers consultables en Mairie ou à domicile (Prêt)- 16 août : Mise en circulation d'une pétition contre le déplacement du monument- 28 août : Réunion publique sur le PADD à la Maison du Temps Libre au cours de laquelle une minorité de la salle (12 sur 60 présents) exprime avec force son opposition au projet- septembre 2002 : Accord de l'Etat et du Conseil Régional pour repousser la date limite de paiement du premier appel à subvention au 31/12/2002.- 15 octobre 2002 : Signature par le Maire du marché de travaux de la place de la Mairie pour 2 lots, mais signature du seul Ordre de Service (OS) pour le lot N°1 (parking-réseaux -voirie) . L'OS pour le lot N°2 (déplacement monument) est mis en attente en attendant la décision du Conseil Municipal. En cas de décision négative un avenant au marché annulera le lot N°2.- 28 octobre 2002 : Réception en Mairie, venant de la sous-préfecture d'une pétition de 85 signataires s'opposant au projet. Parmi eux, 55 sont électeurs à Aulus. Une liste complémentaire de trois signataires sera remise ultérieurement au Maire.- Recollement des remarques enregistrées au secrétariat de Mairie (sur cahier mis à disposition) : 12 remarques dont 2 oppositions au projet de déplacement, 2 demandes de précisions, un avis favorable. Les autres remarques concernent d'autres aspects du PADD-PLU. <p>Le bureau du Conseil Municipal a, de plus, étudié la possibilité de réaliser un référendum d'initiative locale. Les contraintes sont le délai très court avant le 31 décembre 2002 (date limite de la subvention du Conseil régional), le formalisme de la demande qui doit être faite par le Maire ou par 50% des conseillers municipaux qui ont justement l'occasion de s'exprimer. Enfin le référendum ne satisfera pas ceux qui ont exprimé le souhait de voir le déplacement s'effectuer dans un autre lieu.</p> <p>Le débat s'installe :</p> <p>Arguments contre : « Aspect sentimental pour les Aulusiens qui l'ont toujours vu place du Midi, respect de la mémoire des combattants dont le nom figure sur celui-ci, respect du choix de cet emplacement par les anciens, quelques modifications de trottoir peuvent régler les petits problèmes de circulation, coût prohibitif du projet, il y a d'autres priorités plus urgentes à régler ».</p>
--	---

	<p>Arguments pour : « Sécurité routière (angle sans visibilité), obligation de le déplacer quand le projet de la place du Midi préconisé par le PLU passera en réalisation (le monument ne s'insère pas dans les modèles informatiques effectués par simulation, du fait de la déclivité du sol et de son emplacement), parti pris d'urbanisme pour mettre en valeur la promenade du Garbet de part et d'autre du Midi (actuellement coupure visuelle de la continuité), manque d'identité de la nouvelle place de la Mairie créée artificiellement par la suppression de ruines et donc possibilité par cette opération d'en faire la place institutionnelle (mairie + monument) que l'on retrouve dans la plupart des communes en France, replacer le monument au centre du village et plus près des foyers familiaux les plus décimés par les différentes guerres, enfin le coût est modeste car subventionné à 80% et 60% du montant de l'opération (13 888 € TTC) sont utilisés pour la remise à neuf en usine (sablage et peinture) ; la commune aura seulement 6000 €(40 000 francs) à sa charge, enfin inscription de l'opération dans un projet global cohérent ».</p> <p>Depuis 9 mois tous ces arguments, respectables, ont alimenté le débat. Il convient maintenant que le Conseil prenne sa décision.</p> <p>Monsieur le Maire propose de passer au vote sur les différentes options : Pour le déplacement : 10 Contre le déplacement : 1 Pour le référendum d'initiative locale : 0 Abstention : 0</p> <p>Le projet est donc adopté.</p>
<p>3°) Point sur les chantiers en cours</p>	<p>Eglise : Réfection de l'électricité et mise en place du chauffage terminés. Monsieur le Maire est chargé de presser les services du Syndicat des Collectivités Electrifiées de l'Ariège pour accélérer le renforcement du réseau. Le pluvial sera réalisé fin novembre.</p> <p>Place de la Mairie : Les travaux ont commencé en essayant de réduire les nuisances pour le voisinage. De petites modifications ont été demandées pour satisfaire les riverains ou pour améliorer l'esthétique (couleurs des matériaux..)</p> <p>Sécurité Camping : Les travaux sont en cours. Un devis est demandé pour assainir le soubassement du mur le long de la route (infiltration permanente d'eau due à une résurgence)</p> <p>Assainissement chemin du moulin : Réalisé à 90% . Le revêtement sera fait en même temps que la place de la Mairie.</p> <p>Gîte d'étape : Les travaux de mise en conformité pour la sécurité incendie ont commencé. Ils devront être terminés pour le 20 décembre 2002.</p> <p>Berges du Garbet : Le nouvel ouvrage, plus imposant, est terminé et a bien résisté à la dernière montée des eaux.</p> <p>Autres : Des devis sont présentés, profitant de la présence des entreprises, pour des travaux d'amélioration de la voirie et du pluvial dans le village (busage près de l'ancien réservoir près du Moulin, etc.) pour un coût de 23 424 €HT. Le Conseil décide d'engager ces travaux (unanimité). Monsieur le Maire contacte les organismes bancaires pour réaliser les différents emprunts, prévus au budget, pour le financement de ces opérations.</p>
<p>4°) Demande du Syndicat Intercommunal du Site de l'étang de Lers</p>	<p>Après différentes rencontres avec les collectivités locales du canton de Massat nous recevons une demande du Président du Syndicat Intercommunal du Site de l'Etang de Lers pour utiliser le haut du col d'Agnes pour ouvrir une nouvelle piste. Le Conseil, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de répondre favorablement, sous réserve que soient remplies les conditions de sécurité pour ce type d'activités. Cela préfigure notre souhait de pouvoir accéder à ce site de ski nordique par la route du Col d'Agnes si celle ci venait à être sécurisée (à reprendre dans le projet de pôle touristique).</p>
<p>5°) Communication –Réponse de la Société des Autoroutes du Sud de la France</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle son courrier à la Société des Autoroutes du Sud de la France pour faire signaler sur l'A64, sortie N°20 vers St Giron, la Station d'Aulus-Les-bains et le site de la Cascade d'Ars. Leur réponse est négative car Aulus est trop loin et sa fréquentation en nombre de journée curistes est pour le moment insuffisante (réglementation ministérielle).</p>

<p>6°) Communication</p>	<p>Monsieur le maire expose le travail demandé à une agence de communication pour piloter un groupe de travail composé de professionnels locaux du tourisme (Directeur Thermes, Directeur Guzet, Directeur Couledous etc..) et de quelques élus sur le thème suivant : Elaboration pour notre station thermale d'une stratégie de communication et création d'un positionnement, d'une identité graphique (logo + déclinaison de base) compatible avec celle réalisées sur Guzet et sur le Département de l'Ariège.</p> <p>Le devis s'élève à 3600 € HT à répartir en 1500 € sur 2002 et le reste sur 2003. Le conseil adopte la proposition.</p>
<p>7°) Zonage assainissement</p>	<p>La Communauté des Communes est maître d'ouvrage sur l'étude de zonage d'assainissement commandée auprès du cabinet G2C. Il s'agit de se mettre en conformité avec la loi SRU qui impose une telle étude dans toutes les communes pour identifier les zones constructibles à desservir par un réseau collectif (public) et les zones à desservir par assainissement non collectif (privé). Cette étude est impérative pour le PLU.</p> <p>Monsieur le Maire expose les premiers résultats remis par le cabinet chargé de l'étude : Neuf zones ont été identifiées (Hameau de La Trape inclus) et deux types de sols (Argile compacte hydromorphe à La Trape et argile sableuse à galets sur Aulus). Sur chaque zone (secteur) le cabinet fait une préconisation en croisant des données économiques, financières et techniques.</p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur l'orientation proposée (secteurs 1,2,3,4,6,7 en collectif, secteur 5 et 8 en non collectif, hameau de la Trape en non collectif), pour permettre au Cabinet de poursuivre son étude pour proposer un zonage d'assainissement et élaborer les documents induits.</p>
<p>8°) Questions diverses</p>	<p>a) Organisation d'une course de montagne sur Aulus inscrite sur le calendrier officiel de la Fédération d'Athlétisme de l'Ariège. Appellation : « Tourn de la Cascade d'Ars » . Date retenue : le dimanche 22 juin 2003. Il s'agirait d'une boucle, départ rond-point vers Cascade, retour par Guzet et arrivée dans le parc des Thermes (12 kms). Coût de l'ordre de 30 000 francs et maître d'œuvre l'association Avenir Aulus. Le conseil à l'unanimité, encourage cette manifestation et subventionnera l'opération en diminuant sa participation à la Féria du Rugby, manifestation plutôt centrée sur le bas canton.</p> <p>Il a été demandé à un prestataire de service dans le domaine de l'animation (initiateur d' « Autrefois le Couserans ») de nous proposer un devis pour ajouter à l'aspect sportif une animation sur le thème des porteurs de glaces ou autre aspect de notre patrimoine historique.</p> <p>b) Cadeaux de fin d'année : Après discussion, la proposition de recentrer les échanges de vœux entre municipalité et administrés sur une manifestation conviviale et de réserver la remise de cadeaux (confiserie) aux seules personnes âgées ne pouvant se déplacer (maisons de retraite, hôpital..) est approuvée à l'unanimité.</p> <p>d) Entretien des berges : Un programme d'entretien est prévu par les Brigades Vertes de la Communauté de Commune qui a lancé une enquête auprès des riverains. L'accueil de cette opération est très favorable.</p> <p>e) Le service RTM a été chargé de produire trois études avec devis sur la confluence Fouillet-Garbet, le ruisseau du Riou, et la zone avalancheuse de la route du col de La Trappe. En cas de disponibilité de crédits RTM en fin d'année certains travaux pourraient être engagés. Le Conseil accueille favorablement cette éventualité.</p> <p>f) Budget : approbation d'une délibération modificative pour équilibrer certaines lignes budgétaires- Passage du budget prévu pour le site internet de la section de fonctionnement à la section d'investissement (création d'un programme spécifique).</p>